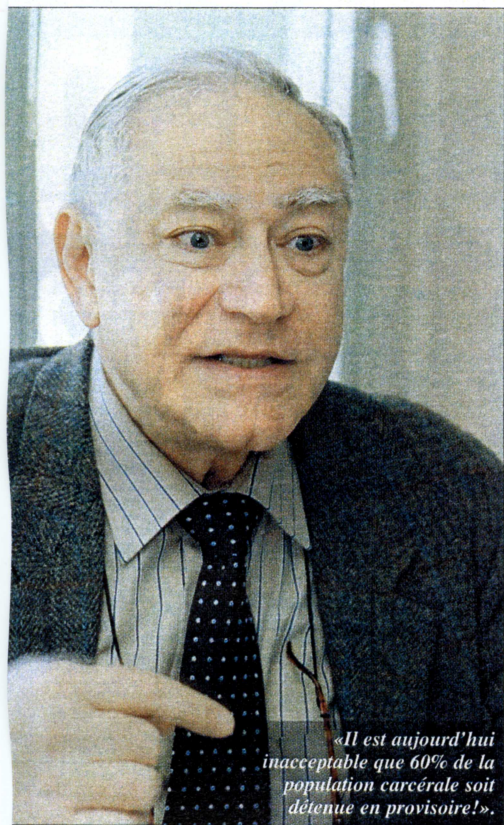


Ibrahim Najjar, ministre de la Justice

«Je pointe du doigt l'ensemble du système!»



«Il est aujourd'hui inacceptable que 60% de la population carcérale soit détenue en provisoire!».

Vous venez de lancer une campagne qui laisse présager la possibilité de réformes importantes dans le fonctionnement de la Justice. Ne craignez-vous pas que ce soit perçu comme une campagne pour une reconduction à la tête de ce ministère?

Effectivement, j'avais peur que ce soit vécu comme un acte de candidature de ma part, et c'est la raison pour laquelle j'ai beaucoup hésité avant de me lancer. Or, il n'en est absolument rien. Je suis tout simplement une personne qui a toujours eu des idéaux en matière de justice, des droits de l'Homme, de dignité de la personne humaine. Il se trouve que la crise ministérielle n'en finit pas, et j'en ai donc franchement référé au président de la

■ C'est annoncé sur toutes les routes du Liban depuis déjà quelques jours: vers l'abolition de la peine de mort, vers une justice indépendante de la politique, vers un durcissement des peines pour violences domestiques. Le ministre sortant de la Justice, Ibrahim Najjar, a reçu *Magazine* pour de plus amples informations autour d'une campagne choc... en pleine crise ministérielle. Entrevue.

République, Michel Sleiman, qui m'a répondu qu'il s'agissait d'idéaux de Justice et nullement d'une campagne en ma faveur. Cela intéresse tout le monde, et en l'occurrence n'importe quel prochain ministre de la Justice. Alors, j'y suis allé.

Pouvez-vous nous dire en quoi consiste grosso modo cette campagne? S'agit-il d'un plan de refonte du Code pénal? un plan de travail du ministère?

Entre juillet 2008 et juin 2009, le plus clair de mon activité a été réservé à mettre en place les principaux acteurs chargés de veiller à l'organisation de la justice. Nous avons nommé par deux fois les membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), nous avons effectué les permutations judiciaires. En deux mots, nous avons mis un capitaine en quelque sorte à chaque service, et nous avons su qu'il y avait, désormais, quelqu'un de responsable qui puisse conduire les magistrats sereinement et loin de la politique. A partir de là, nous nous sommes dit qu'il était urgent d'aller en profondeur. D'où notre campagne actuelle, visant à mieux cerner ce qu'il faut entendre par «justice» dans ce pays. Et dans mon esprit, pour y arriver, il y a deux objectifs majeurs: une justice plus efficace et, en même temps, plus humaine. Une justice plus efficace suppose, en tout premier lieu, une séparation stricte entre

les organes judiciaires et la politique.

Mais n'est-ce pas censé être acquis dans une République qui se dit démocratique?

(Sourires) Cela, bien entendu, va de soi dans un pays normal. Mais le Liban vient de traverser un certain nombre d'années d'apesanteur! La présidence de la République était contestée, le Parlement ne se réunissait pas, le gouvernement était considéré comme non consensuel par certains. Le secteur judiciaire avait, lui aussi, fini par subir les conséquences de cette perte de contrôle dans le pays. Il est aujourd'hui essentiel de remettre les pendules à l'heure...

L'un des titres de la campagne est celui d'une accélération de la justice...

Oui! C'est un autre point fort qui garantit l'efficacité de la justice. Il est essentiel que les jugements soient rendus dans un délai raisonnable. Une décision de justice en retard de plusieurs années est révoltante! Cela n'est plus rendre justice mais, au contraire, se rendre coupable d'un déni de justice; c'est-à-dire, cela équivaut à ne pas dire le droit. Retarder démesurément le prononcé d'une décision est révoltant.

Mais qui pointez-vous du doigt quand vous parlez d'une justice trop lente?



Une justice plus humaine, c'est aussi une peine plus lourde pour les violences domestiques?

Bien sûr! Remarquez l'image dans la campagne publicitaire, de l'homme qui tend la main pour frapper et de la main qui le retient. Il faut à tout prix que le projet de loi que nous avons présenté en ce sens soit adopté. Or, il a été accompagné d'une véritable levée de boucliers de la part de certaines autorités religieuses jalouses de leur compétence juridictionnelle. Le but du projet est d'aboutir, non pas à modifier les compétences confessionnelles dans le pays, mais à une aggravation des peines encourues par les auteurs des agressions conjugales.

Toujours dans le cadre d'une justice plus humaine, vous évoquez la nécessité d'adopter une réduction des peines.

Dès le mois d'avril passé, nous avons fait une campagne visant à appliquer une loi de 2002, qui stipule que les personnes ayant purgé la moitié de leur peine peuvent saisir le juge et demander une réduction du temps de leur incarcération. Leur demande passe bien entendu par des commissions d'experts: psychiatres, assistants sociaux... Et certains cas doivent pouvoir aboutir, comme dans tous les pays civilisés du monde, à une réduction de la peine.



Je pointe du doigt l'ensemble du système! Or, quand on regarde du point de vue des textes, on se rend compte que ceux-ci sont très bons. Notre code de procédure civile est nouveau, et il prend en compte des délais à respecter. Il faut qu'il y ait des juges chargés de suivre la procédure: les délais des échanges des conclusions entre les parties doivent être respectés, le délai du prononcé de la décision finale aussi. Au lieu de cela, nous avons une justice qui s'éternise: il y a urgence de l'accélérer pour la rendre plus efficace.

Vous parlez aussi, dans votre campagne, d'une limitation de la durée de détention provisoire. C'est un sujet dont on a parlé dernièrement, notamment à propos des quatre généraux. Que proposez-vous à ce niveau?

Oui, à ce niveau, nous attaquons en même temps le côté humain et efficace. Il n'est pas normal que le juge ait l'entière liberté de maintenir en détention provisoire des

personnes aussi longtemps qu'il le décide! Il faut soigneusement distinguer les crimes qui portent atteinte à la sûreté de l'Etat, les actes de terrorisme, des autres délits. Pour ces derniers, la durée doit être de six mois renouvelables une seule fois, et sur ordonnance motivée du juge. Au contraire, les détentions dans le cadre des crimes les plus graves, qui menacent l'Etat, doivent pouvoir être prolongées, et c'est d'ailleurs ce qu'a expressément demandé le ministre de la Défense. Pour revenir aux délits de moindre gravité, il est aujourd'hui inacceptable que 60% de la population carcérale actuelle soit détenue en provisoire! Cela nous amène à évoquer le problème de la surpopulation carcérale: c'est inhumain de maintenir autant de personnes dans des lieux si exigus et le plus souvent sans jugement définitif! Et là, nous revenons à la nécessité d'une justice plus rapide.

Enfin, un sujet qui risque de faire couler de l'encre. Vous dites dans votre campagne: «Vers l'abolition de la peine de mort».

L'un de mes choix fondamentaux est de faire une croisade, s'il le faut, contre la peine capitale. Je trouve intolérable de s'octroyer le droit de donner la mort pour punir. Or, on sait bien qu'une telle perspective n'effrayera certainement pas les terroristes qui sont prêts à se tuer dans une bombe. Non, pour moi, la peine de mort n'est pas un choix acceptable pour un pays comme le Liban, et je suis prêt à mettre tout mon poids dans cette bataille.

Avouez que vous liez quand même les poings au futur ministre, si ce n'est pas vous.

(Rires) Eh bien, que voulez-vous? Qu'il soit donc lié! Je n'exclue pas cette éventualité et j'accepte d'en assumer la responsabilité. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR JOUMANA NAHAS